

Jean-Jacques Rousseau

EXTRAIT du NO. 39 de L'ANNEE LITTERAIRE 1778

in *Collection complète des oeuvres*, Genève, 1780-1789, vol. 15, in-4°

édition en ligne www.rousseauonline.ch

version du 2 juillet 2023

<https://www.rousseauonline.ch/Text/extrait-du-no-39-de-l-annee-litteraire-1778.php>



[JEAN JACQUES ROUSSEAU]
Madame D.L.M./ Elie Fréron

EXTRAIT
du NO. 39 de L'ANNEE
LITTERAIRE 1778

[novembre/décembre 1778. == Du Peyrou/Moultou 1780-89
quarto édition, t. XV, pp. 379-390.]

[379]

EXTRAIT
du NO. 39 de L'Année Littéraire
1778.

LETTRE de Madame D.L.M. à l'Auteur de ces feuilles, au sujet d'un avis imprimé dans le *Mercure* du 25 Novembre 1778, concernant un *Recueil de Musique de Chambre* composée par J. J. Rousseau.

La cause de J. J. Rousseau devient la cause commune d'un sexe aimable, qui semble reconnoître les obligations qu'il lui doit, par la chaleur avec laquelle il défend & venge sa mémoire. Vous avez lu dans un de mes derniers Nos. une lettre éloquente de Madame D.R.G. touchant cet illustre Ecrivain: en voici maintenant une autre non moins bien écrite, non moins solidement pensée, de Madame D.L.M. Il est bon que je vous mette sous les yeux l'*avis* qui a donné lieu à ce morceau intéressant.

«Toutes les productions du célèbre *Rousseau*, publiées pendant sa vie ont toujours été reçues avec une forte d'enthousiasme; celles qu'on annonce aujourd'hui, obtiendront sans doute un accueil encore favorable. On a vu dans *le Devin du Village*, & dans *le Dictionnaire de Musique* à quel degré cet homme extraordinaire possédoit la pratique & la théorie du plus ravissant des beaux-arts; il est à présumer qu'on trouvera la même source de plaisir dans les nouvelles [380] productions musicales que sa veuve vient offrir au public.»

«On aime à se représenter l'éloquent & profond Auteur du *Contrat Social*, modulant sur un clavier des airs champêtres, des vaudevilles & des romances; mais on s'étonne de voir ce

véhément écrivain, ce génie libre & fier, accoutumé à méditer sur les intérêts des souverains & des peuples, & né ce semble, pour leur faire adorer la justice, oubliant tout-à-coup sa destinée glorieuse, pour embrasser la profession des mercenaires, & devenir un simple copiste de musique. Celui qui consacra des hymnes à la vertu, qui fut réveiller en nous l'instinct sublime de la liberté, qui fait encore retentir la voix de la nature dans le cœur des meres, n'a-t-il donc pu subsister des produits de ses chefs-d'oeuvre?»

«La langue Française entre ses mains, n'est-elle pas devenue un instrument aussi mélodieux que celle du *Tasse*, aussi riche que celle de Pope, aussi expressif que celle des orateurs de *Rome & d'Athenes*? L'homme enfin qui devoit tenir un des premiers rangs parmi ses semblables, à qui tôt ou tard on élèvera des monumens publics, étoit-il donc fait pour vivre & mourir au sein de l'indigence? Est-ce là le sort du bienfaiteur de l'humanité? Proscrit par ses concitoyens, fugitif au milieu des *Alpes*, toléré chez une nation hospitaliere; mais obligé d'imposer à son génie un silence absolu, il ne laisse pour héritage à sa respectable veuve que des *mémoires* dont elle ne peut tirer aucun parti, parce que des convenances sociales en arrêtent la publicité. L'unique ressource de Madame Rousseau consiste en un recueil de petits airs composés par l'Auteur d'*Emile & d'Héloïse*: [381] elle offre ce recueil au public moyennant une souscription un louis, &c.»* [*Extrait du *Mercur* du 25 novembre 1778.]

Cet avis a excité la juste indignation de Madame D.L.M.; elle a cherché mais inutilement à en deviner l'auteur, & dans son incertitude elle m'a fait l'honneur de s'adresser à moi pour lui donner quelques éclaircissemens.

«MONSIEUR,»

«Je n'ai point l'honneur de vous connoître, ni même d'être liée avec personne qui le soit avec vous. Mais une lecture suivie de l'*Année littéraire*, où j'ai vu la sagesse de vos jugemens, & la touchante persévérance avec laquelle vous avez défendu la mémoire de feu Monsieur votre pere, contre les antagonistes que sa critique aussi sûre que sévere, lui avoit suscités, m'a inspiré autant de confiance en votre honnêteté, que de déférence pour vos lumieres. Permettez donc, Monsieur, qu'entraînée par mon estime, je vous supplie de me tirer d'embarras, sur un point qui ne laisse pas que de m'en causer: le voici. Est-ce dans la classe des amis, ou dans celle des ennemis de *J. J. Rousseau*, qu'il faut placer l'auteur de l'avis qui se trouve dans le *Mercur* du 25 novembre, concernant un recueil de *Musique de chambre* composée par ce grand homme? En sollicitant votre complaisance, je crois devoir vous déduire les motifs de la perplexité où me jette cet avis. Peut-être sera-ce d'ailleurs en donner un fort bon à MM. les Rédacteurs du *Mercur*: [382] car enfin, quoique par sa nature ce Journal soit autorité à tout admettre, privilege dont *M. de la Harpe*, & ses dignes coopérateurs usent bien amplement, quand ils nous donnent des logogripes, encore faut-il qu'ils nous les donnent pour ce qu'ils sont.»

«L'avis dont il est ici question, Monsieur, a sans doute pour objet d'engager le public à grossir l'avantage que Madame Rousseau espere retirer de la souscription qu'elle propose, & dont le *prospectus* est dans les mains de tout le monde. Si on pouvoit s'assurer que cet avis fût de *M. le Marquis de Gérardin*, la question que j'ai l'honneur de vous faire seroit décidée; mais contre deux raisons de croire le qu'il en est, j'en trouve quatre de croire qu'il n'en est pas. Par exemple, l'épithete de *respectable*, adressée à Madame Rousseau, indique *M. de Gérardin*: cette veuve n'est certainement aussi respectable pour personne que pour lui, à qui les dernieres dispositions de *Jean-Jaques* imposent envers elle, les devoirs les plus étendus & les plus sacrés. L'intérêt que

l'Auteur de l'avis prend à elle, annonce bien encore un ami de l'homme célébré qui l'avoit élevée au rang de son épouse. Mais à côté de ce qui prouve cet intérêt, il y a des choses qu'il est impossible d'attribuer à l'amitié. Comment cet *avis* seroit-il donc de M. de Gérardin? Quant à moi, je ne puis le penser.»

«1°. M. de Gérardin, dont la vaste érudition est si connue, & qui se nourrissant habituellement de la lecture des anciens, ne sauroit ignorer que rien n'est beau, estimable, touchant, que ce qui est naturel & simple, n'auroit pas fait [383] un puéril étalage, de phrases bien froides, bien recherchées, bien emphatiques, bien entortillées bien alambiquées, & surtout bien déplacées, qui ne signifient pas grand'chose, & qui n'aboutissent à rien, si ce n'est à présenter *Jean-Jaques*, sous le jour le moins propre à lui attirer la considération de ceux qui ne l'ont pas personnellement connu.»

«2°. M. de Gérardin, si digne d'être comparé à *Aristée*, n'auroit pas dit de la veuve de J. J. Rousseau, que ce nouvel *Eudamidas* lui a laissée à protéger, que *son unique ressource consiste en un recueil de petits airs composés par Auteur d'Emile & d'Héloïse*. Non, il ne l'auroit pas dit; & parce qu'il sait bien que cela n'est pas vrai; & parce qu'*Aristée* ne recommanda ni la mere, ni la fille, ni les créanciers d'*Eudamidas* à la commisération des Corinthiens.»

«3°. On a beau, ainsi que M. de Gérardin, posséder la musique jusqu'au point d'avoir sur cet art agréable, des systèmes absolument neufs, & certainement sublimes, quand on fait des vers aussi pathétiques, aussi harmonieux, aussi poétiques, aussi admirables en un mot, que ceux dont il décore le monument que sa magnificence érige à la mémoire de *Jean-Jaques*, on se garde bien de dire au détriment de la poésie, que la musique est le plus *ravissant* des beaux-arts. J'avoue que les charmes de la musique agissent sur tel organe absolument insensible à ceux de la poésie: mais cela ne prouve pas que leur effet soit plus *ravissant*; cela prouve seulement qu'il est plus général.»

«4°. M. de Gérardin à qui la reconnoissance assure la confiance [384] de la veuve de *Jean-Jaques*, n'auroit pas dit de lui, *n'a-t-il donc pu subsister du produit de ses chefs-d'oeuvre?* Question qui pourroit être prise pour un reproche inconnue. M. de Gérardin sait bien que ce n'étoit pas pour subvenir à ses besoins physiques, que J. J. Rousseau s'étoit abaissé à l'occupation mécanique de copier de la musique; mais pour satisfaire au besoin le plus pressant de sa grande ame, celui d'aider d'estimables indigens, du produit de son travail; la modicité de sa fortune n'en permettant pas le partage.»

«Il faut donc, Monsieur, s'en tenir à cette opinion, *l'avis consigné dans le Mercure n'est point de M. de Gérardin.....*

Mais il n'appartient qu'à lui d'embrasser ouvertement les intérêts de Madame Rousseau. De qui l'Auteur de cet *avis* tient-il donc une mission qu'il remplit avec tant de maladresse, ou de perfidie? A quel titre fait-il les honneurs de J. J. Rousseau? Lorsqu'on n'a, ainsi que moi, d'autres droits d'entretenir le public d'un grand homme qu'il vient de perdre, que ceux qu'on peut tirer du respect & de l'attachement dont on est pénétré pour sa mémoire, il faut au moins ne présenter l'objet de ses regrets que sous un point de vue qui les justifie; & cette obligation est doublement stricte, quand il s'agit de J. J. Rousseau, puisqu'on ne peut sans altérer la vérité, affoiblir l'idée qu'il a laissée de son mérite.»

«Trouvez bon, je vous prie, Monsieur, que je jette encore un coup-d'oeil sur ce petit écrit fait avec une si grande prétention. On y dit en débutant, *toutes les productions du* [385] *célèbre Rousseau publiées pendant sa vie, ont toujours été reçues avec une sorte d'enthousiasme*

. Une sorte d'enthousiasme! certes, c'est rendre une *sorte* d'hommage bien étrange au discernement du public, & aux talents d'un écrivain, qui joignoit aux graces propres à tous les styles, la profondeur des connoissances, l'élévation des idées, la majesté des images, la richesse des expressions, que de rappeler en ces termes l'accueil inoui, dont le public honora *toujours* ses ouvrages. Ce n'est pas tout. On y supprime des éloges qui sont dûs au philosophe Genevois, & qui ne sont dûs qu'à lui; & on lui en adresse qu'il auroit sans doute mérités, s'il eût vécu au commencement du dix-septieme siecle, mais qui me paroissent ne lui pas convenir. En effet, après le degré de perfection, où la poésie & l'éloquence françoises ont été portées depuis cette époque, ne trouvez-vous pas, Monsieur, qu'il est ridicule de dire en parlant de *J. J. Rousseau* comme s'il eût écrit du tems de *Ronsard*, *la langue Françoise entre ses mains, n'est-elle pas devenue un instrument aussi mélodieux que celle du Tasse, aussi riche que celle de Pope, aussi expressif que celle des orateurs de Rome & d'Athenes?* Quelle *sorte* de louanges! Quelle *sorte* de sentiment peut les inspirer?»

«Je ne puis, Monsieur, m'empêcher de déplorer la destinée d'un homme à qui ses vertus, & ses talents devoient en procurer une si différente. Je gémissais en voyant que la malignité de l'astre qui présida à sa naissance n'a pu être corrigée par sa mort. Depuis que nous l'avons perdu, presque tous ceux qui ont parlé de lui, ont plus ou moins ouvertement [386] insulté à sa cendre. Il semble qu'on ait pris à tâche d'avilir la mémoire d'un homme dont la noble fierté osa lutter contre tous les genres d'infortunes. On a été jusqu'à se croire dispensé d'observer à son égard les loix de la décence & de l'honnêteté. Par exemple, Monsieur, est-il concevable que M M. les Rédacteurs du Journal de Paris, qui ont la réputation d'être honnêtes, aient consenti à se prêter aux desirs de la personne, qui a mis au jour *l'extrait* que l'on trouve dans le N°. 201 de ce Journal, *d'un mémoire* daté de février 1777? Si ce mémoire est de *J. J. Rousseau*, supposition qu'il faut bien adopter, puisque ces MM. affirment qu'ils l'ont *entre leurs mains, entièrement écrit de sa main, & signé de lui*, comment n'ont-ils pas senti que, soit qu'il ait été surpris à *Jean-Jaques*, ou confié par lui, à la personne qui le leur remettoit, on ne pouvoit le rendre public, sans devenir coupable de la plus criante infidélité, ou du plus insigne abus de confiance? L'ancienneté de la date de ce *mémoire* ne prouve-t-elle pas que l'auteur vouloit qu'il fût ignoré, puisqu'il ne l'a pas fait paroître? A quelle fin le produire après sa mort? Seroit-ce pour nous donner une idée de sa façon d'écrire?..... Quoique toutes ses productions me soient cheres, attendu la méprise où celle-là pouvoit entraîner, si elle avoit été en ma possession, j'aurois cru, en la brûlant, faire un sacrifice propitiatoire aux mânes de son auteur. Eh! quel est l'homme, qui connoît allez peu les hommes, pour ne pas savoir que la prospérité est le tarif de leur estime, & que celui qu'on leur montre environné des horreurs de la misere n'obtient d'eux qu'une [387] pitié si outrageante, dût-elle être prodigue de secours, que *Jean-Jaques* lui auroit préféré la triste situation qu'il peint avec tant d'énergie? Mais cette situation n'étoit point la sienne: jouissez, Monsieur, du plaisir de le penser: il avoit sans doute fait ce mémoire pour quelqu'un des infortunés que sa bienfaisance attiroit; car il n'y a point de façon de les servir, qui ne fût à son usage. Voilà la seule hypothese compatible avec les sentimens & la position de *J. J. Rousseau*. Il n'étoit pas riche, il est vrai, parce que les moyens de le devenir répugnoient à la dignité de son caractere: il s'en est cent fois expliqué: mais il avoit à sa disposition des moyens honnêtes, je dirai même honorables, d'ajouter de l'aisance, au nécessaire qu'il possédoit; & s'il négligea de les employer, c'est que des motifs supérieurs à son propre intérêt dirigerent toujours sa conduite. Je pense,

Monsieur, qu'on doit conclure de tout ce qui s'est passé relativement à cet homme *extraordinaire*, tant durant sa vie, que depuis sa mort, qu'il a presque toujours eu des ennemis adroits, & des amis gauches: car il faudroit détester l'humanité, si on pouvoit croire que tous ceux qui ont nui au meilleur des hommes, en eussent eu l'intention.»

«Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien donner place à ma lettre dans votre intéressant Journal, si vous jugez qu'elle en vaille la peine. Je serois bien flattée que vous daignassiez y répondre par la même voie. Le saine partie du Public qui s'occupe encore de *Jean-Jaques*, est surement dans la même incertitude que moi sur le problème que j'a l'honneur de vous proposer, & me sauroit gré de lui en procurer [388] la solution. Je n'ignore pas que vous avez une si invincible aversion pour les louanges, que vous n'en voulez point admettre, même en faveur de leur sincérité. Mais quelques vérités obligeantes que je me sente forcée de vous dire, seront-elles pour moi, un titre d'exclusion? Les éloges d'une femme qui n'a, ne peut, ni ne veut avoir aucune espece de célébrité, peuvent-ils alarmer votre délicatesse, & ne me trouverez-vous pas dans le cas de l'exception? Je le souhaite vivement, Monsieur, je souhaiterois encore que vous crussiez me devoir quelque chose pour la justice que je vous rends; & qu'il vous parût digne de vous de faire tourner votre reconnoissance au profit de mon sexe, en prouvant au Public que Madame D.R.G. n'est pas la seule femme qui fâche vous apprécier.»

J'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très obéissante servante,

D.L.M.

P.S. En commençant ma lettre, Monsieur, mon dessein étoit de risquer quelques observations sur le style de l'*avis* inséré dans le *Mercur*: mais après y avoir bien pense, j'ai cru que le rôle d'amie de *Jean-Jaques*, étant celui qui m'honoroit le plus, & me convenoit le mieux, je devois me borner à le remplir.

Le 7 décembre 1778.

FIN.